



Formation à l'installation agricole
Donne droit à la capacité agricole

BPA TPA

Brevet Professionnel Agricole Travaux de la Production Animale

RNCP4891 (date de fin d'enregistrement : 01/01/2025)
 Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS

Le diplôme du BPA TPA permet de préparer le-la salarié-e agricole à :

- préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement.
- participer ou effectuer seul des travaux liés aux productions animales.
- mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions végétales
- participer ou réaliser seul des travaux d'aménagement et d'entretien sur l'exploitation.
- être amené à participer ou réaliser seul la préparation à la vente et ou la transformation d'un produit d'élevage.
- contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme ou à l'extérieur

CONDITIONS D'ADMISSION

Public cible et pré-requis : demandeur d'emploi avec une expérience en agriculture ou en reconversion, infra bac.

Financement et rémunération : Région Réunion - France Travail

Conditions d'inscription : Majeur, demandeur d'emploi, en bonnes conditions physiques et morales, pouvoir justifier d'1 an d'activité dans le secteur de l'agriculture ou 3 ans dans un autre secteur d'activité.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le secrétariat vous répond sous un délais de 8 jours ouvrés dès votre prise de contact. Si vous êtes intéressé-e par la formation, vous recevez les éléments relatifs à votre pré-inscription. Après réception de votre candidature, le service recrutement vous recevra pour un test et un entretien sous un délais d'un mois. Dès validation de votre candidature, nous vous répondons sous un délais de 10 jours ouvrés. Des validations des acquis académiques sont possibles en fonction des diplômes.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en face à face, Travaux pratiques sur les ateliers de production animale de l'exploitation agricole de l'EPL, Travaux pratiques sur l'atelier agroalimentaire, Travaux pratique sur l'atelier d'agroéquipement, Visites en entreprise, Centre de documentation et d'Information.



Identification de la formation

Voie de formation : continue

Diplôme de niveau 3

Durée : Sur 10 mois, 900 h en centre, 280 h en stage et jusqu'à 225 heures d'accompagnement individualisé selon les besoins du stagiaire

Date d'entrée prévisionnelle :

Session 1 : en cours

Session 2 : date à venir

Indicateurs de performance

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 83%

Taux d'insertion professionnelle : 13%

Taux d'abandon : 0%

Référents

Coordonnateur pédagogique
 Stéphane MOULIN

Référente handicap
 Eliane ROBERT

CONTENUS DE LA FORMATION

- UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
- UCP4 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal
- UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage
- UCP6 : Mettre en œuvre les opérations d'alimentation des animaux et l'utilisation des surfaces fourragères dans le respect de sécurité, d'environnement et de bien être animal
- UCP7 : Mettre en œuvre les opérations liées à la reproduction et les soins au troupeau dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien être animal
- UCP8 : Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations de l'exploitation dans le respect des règles de sécurité et d'environnement
- 2 UCARE : Installation agricole, au choix selon le projet

DISPOSITIFS D'EVALUATION

- Le BPA « Travaux de la Production animale » est délivré aux candidats ayant acquis les 10 unités capitalisables constitutives du diplôme.
- Une VAA (validation des acquis académiques) des UCG1 et UCG2 permet aux stagiaires disposant de certains diplômes de réduire leur parcours de 900 heures à 651 heures.

APRES LA FORMATION

- Débouchés :

Le titulaire d'un BPA TPA pourra exercer son activité au sein :

d'une exploitation étant que salarié,

de plusieurs exploitations regroupées au sein d'un groupement d'employeurs,

d'une CUMA ou d'un service de remplacement,

en prestation de service pour le compte d'une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)

- Poursuite d'étude :

Vers un BP REA, un Certificat de Spécialisation (CS Machinisme agricole, CS Production Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers, ...) ou un BAC PRO

AVANTAGES DU CHOIX DE CETTE FORMATION

- Formation donnant droit à la capacité agricole
- Accompagnement avant la formation : remise à niveau en mathématiques, français et informatique, ...
- Accompagnement pendant la formation : renforcement individualisé, soft skills, aide à la recherche de stage, ...
- Accompagnement après la formation : technique de recherche d'emploi, approfondissement du projet ...
- Intervenants professionnels, travaux pratiques en condition réelle, équipements complets et diversifiés, ...

**Centre de formation
professionnelle et de
promotion agricole**

Plus d'information

Accueil EPL
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00
et de 13h00 à 16h00

Plus d'information sur la vie du centre

Internat sur demande
Resto-self sur demande
Parking

Contact

Standard : 0262 56 10 96

Adresse : 24 rue Raphaël BABET
97480 Saint-Joseph

Mail : cfppa.st-joseph@educagri.fr

Nos réseaux

Site internet



facebook



instagram



linkedin

